

Charte d'engagement pour une mobilité durable dans les zones industrielles

En signant cette charte, notre entreprise s'engage à :

- **Promouvoir, de manière générale, toute solution alternative à la voiture individuelle** auprès de nos collaborateurs afin de limiter le trafic sur les routes, et œuvrer pour optimiser l'utilisation des places de stationnement et ainsi créer une meilleure accessibilité du site à moyen et long terme
- **Désigner en interne une personne de contact, appelée répondant(e) mobilité**, qui a pour rôle de:
 1. relayer les informations et les outils de communication,
 2. aider à l'organisation de campagnes d'animations et de sensibilisation
 3. transmettre à la direction de l'Association ZI ProMobilité toute information, problème, et suggestion d'amélioration concernant le dispositif,
 4. participer aux séances de comité des répondants mobilité
- **Inciter** nos collaborateurs/trices à avoir recours aux prestations de la Centrale Mobilité*
- **Participer activement** aux campagnes de communication et d'animations en organisant, avec le soutien de la Centrale Mobilité*, des stands d'information dans l'entreprise
- **Collaborer aux analyses et enquêtes** de mobilité proposées dans le cadre du plan de mobilité de zone

* la Centrale Mobilité est un service humanisé mutualisant les ressources et proposant renseignements, conseils et solutions alternatives à la voiture individuelle aux collaborateurs des zones industrielles.

Remise à Meyrin, le 19/11/2015

Durée de validité de la charte : du 19/11/2015 au 20/11/2018

Pour la Direction de :

_____ *Indiquez le nom de l'entreprise*

M/Mme

Signature :

**Pour l'Association ZI
ProMobilité :**

M. Thierry Durand, président

Signature :

Pour Mobilité :

M. Giorgio Giovannini, directeur

Signature :